

VERS UNE LICENCE D'ENSEIGNEMENT EN INFORMATIQUE

Jean-Pierre DUPUIS

Depuis la publication dans le numéro 50 de l'EPI de la tribune libre intitulée "Vers une licence d'enseignement en informatique ? Quelques éléments de réflexion..." le projet impulsé par l'équipe des formateurs en informatique de la MAFPEN a été pris en charge conjointement par les universitaires de Lille I (pour la partie informatique) et Lille III (pour la partie sciences de l'éducation), en liaison avec les formateurs.

Le schéma actuellement en cours de réalisation est le suivant :

Trois licences seront mises en place dans le domaine informatique :

- 1- La licence informatique actuelle, que l'on pourrait appeler "informatique pure" pour la distinguer des autres.
- 2- Une licence "informatique à orientation pédagogique", dont le contenu sera essentiellement informatique, mais qui comportera un module pédagogique pris en charge par Lille III (sciences de l'éducation). Cette licence se présente comme une licence informatique à option pédagogique.
- 3- Une licence "informatique et sciences de l'éducation", peut-être mise en place à titre expérimental dès la prochaine année universitaire, et sur laquelle nous nous étendrons un peu plus, car c'est la plus originale d'autant qu'elle ouvre un nouveau cursus universitaire.

LES TROIS LICENCES

Le contenu exact, encore en cours de négociation n'est pas actuellement définitivement arrêté, mais les grands principes en sont déjà connus :

A été retenu tout d'abord le principe de la parité Sciences de l'éducation (pris en charge par Lille III) et Informatique (pris en charge par Lille I).

Les différents modules sont conçus de façon à être validables dans les différentes licences mises en place (cf. plus haut) mais aussi dans la licence Sciences de l'Éducation, ce qui permettra, par exemple, une fois acquise la licence expérimentale, de passer facilement l'une des autres licences en complétant simplement la formation.

Le public visé est, dans un premier temps, l'ensemble des formateurs en informatique et animateurs de site informatique, qui disposent déjà d'une solide formation en informatique non reconnue par l'institution (du fait de l'absence d'examen à l'issue des stages de formation). Comme nombre de ces formateurs ne disposent pas du DEUG A, et ne peuvent donc pas entrer en licence, il est prévu de leur en permettre l'accès à condition de suivre un stage de mise à niveau baptisé "prélicence"(cf. plus loin).

Toutefois cette nouvelle licence "mixte" ne vise pas seulement à résoudre un problème conjoncturel des formateurs actuellement en service, mais à créer un véritable cursus "informatique et sciences de l'éducation" : à l'issue de la licence sera mise en place, sur le même schéma, une maîtrise "mixte" (informatique et sciences de l'éducation), et celle-ci ouvrira l'accès à un DESS d'ingénierie des sciences de l'éducation. Ce DESS formera des "chefs de projets" capables de concevoir et de réaliser des projets pédagogiques utilisant les technologies nouvelles éducatives (multimédias, multicontextes...). Une analyse de la situation, tant en formation initiale qu'en formation continue montre en effet qu'il existe en ce domaine un créneau porteur, et que le profil de "double compétence" (pédagogique et technique) correspond à un véritable besoin **si nous voulons conserver la maîtrise pédagogique des nouvelles technologies.**

LICENCE EXPÉRIMENTALE

Est en outre organisée une "pré-licence" dont l'objectif est de permettre aux enseignants de toutes les disciplines d'accéder à l'une des licences informatiques, et particulièrement à la licence expérimentale "informatique et sciences de l'éducation" mise en place dès cette année.

Le programme comporte trois modules : mathématiques pour

l'informatique, les langages réguliers, la programmation structurée (les formateurs ayant suivi le stage d'un an du CURFIP seront dispensés de ce module).

Cette "pré-licence", montée sous la responsabilité et le contrôle de Lille I, autorisera l'accès en licence informatique à tous ceux qui auront subi avec succès le contrôle des connaissances.

A titre exceptionnel, et pour permettre la mise en place effective dès la prochaine année universitaire de la nouvelle licence, cette pré-licence est organisée cette année sous la forme d'une université d'été de 100 heures ouverte en priorité aux formateurs et animateurs de site de l'académie ne disposant pas du DEUG A ou désireux de rafraîchir leurs connaissances.

Cette pré-licence sera ensuite reprise dans le cadre normal de l'année universitaire pour tous les autres enseignants (et en particulier pour les professeurs de l'option).

Jean Pierre Dupuis
Directeur du C.I.T.E.
(Centre d'Innovation des Technologies Educatives)